

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
lundi 1 juillet 2019

**10<sup>ème</sup> Commission****N° CP-2019-7-10-1****Service instructeur**

DSOL - Service de protection maternelle et  
infantile

**Service consulté****PARTICIPATION FINANCIERE EN FAVEUR DES CENTRES DE LUTTE  
ANTITUBERCULEUSE POUR L'ANNEE 2019**

Résumé : Dans le cadre des compétences déléguées par l'Etat, le Département du Haut-Rhin est chargé d'assurer l'organisation du dépistage et de la prévention de la tuberculose. Pour l'année 2019, il est proposé d'accorder une participation de 56 500 € pour assurer le fonctionnement des quatre Centres de Lutte Antituberculeuse (CLAT) de Mulhouse, Altkirch, Colmar et Guebwiller.

Lors de sa session budgétaire n° CD-2018-6-10-1 du 14 décembre 2018, l'Assemblée départementale a approuvé un crédit de 56 500 € en Autorisation d'Engagement pour assurer le fonctionnement des 4 Centres de Lutte Antituberculeuse du Haut-Rhin (CLAT) en 2019.

Ces centres ont pour mission d'assurer des consultations pneumologiques médicales et paramédicales afin d'identifier les malades porteurs de tuberculose au moyen de radiologies pulmonaires et de tests tuberculiques et d'en assurer la prise en charge, le traitement et le suivi. Les CLAT participent également à la prévention et au dépistage des populations à risques et de professionnels. Ils organisent des séances de vaccination par le BCG.

Le dispositif s'articule autour de 4 lieux d'intervention : Mulhouse, Altkirch, Colmar et Guebwiller.

En 2018, 31 cas de tuberculose ont été dénombrés dans le département du Haut-Rhin (21 en 2017), 3 006 dépistages radiologiques (4 023 en 2017) et 539 vaccinations par le BCG (651 en 2017) ont été effectués.

Le personnel médical et paramédical est composé de cinq médecins vacataires, une infirmière coordinatrice et trois infirmiers qui ont assuré 4 925 consultations. Quatre secrétaires viennent en appui de l'équipe médicale.

Sur Mulhouse, trois médecins pneumologues du Groupement Hospitalier Régional Mulhouse Sud Alsace (GHRMSA) assurent quatre demi-journées de consultation par semaine et 2 séances de vaccination par mois et une demi-journée de consultation par mois sur Altkirch.

Sur Colmar, 2 médecins pneumologues des Hôpitaux Civils de Colmar réalisent 2 demi-journées de consultation par semaine et 2 séances de vaccination par mois. A Guebwiller, une infirmière de PMI intervient pendant 2 demi-journées de consultations tous les 15 jours.

Une convention du 1<sup>er</sup> janvier 2002 signée avec le Centre hospitalier de Mulhouse et une convention du 1<sup>er</sup> janvier 2002 signée avec les Hôpitaux Civils de Colmar définissent les modalités de fonctionnement des dispensaires de Mulhouse, Altkirch, Colmar et Guebwiller.

Deux nouveaux avenants ont été nécessaires afin d'actualiser les temps d'intervention médicale, ainsi que les nouvelles dénominations des centres hospitaliers et la nomination d'un nouveau directeur. Ils ont été signés, pour Colmar le 29 août 2017 et pour Mulhouse le 6 mars 2018.

La participation départementale versée aux hôpitaux de Mulhouse et Colmar pour le fonctionnement des 4 Centres de Lutte Antituberculeuse nécessite un crédit de 56 500 € réparti entre les 4 sites selon le détail précisé en annexe pour l'année 2019. Elle sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue au budget primitif sur le programme G813, chapitre 65, fonction 42, nature 6568, service 501.

La 10<sup>ème</sup> Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 7 juin 2019.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver et d'autoriser le versement des participations financières aux deux centres hospitaliers de Mulhouse et de Colmar pour le fonctionnement des quatre Centres de Lutte Antituberculeuse, selon le détail précisé en annexe au présent rapport ; ces participations feront l'objet d'acomptes trimestriels.
- de prendre acte que les dépenses d'un montant total de 56 500 €, détaillées en annexe, seront prélevées sur le programme G813, chapitre 65, fonction 42, nature 6568, service 501.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT